

Genre du véhicule Tracteur agricole	Marque F O R D (GB)	Type 5000 - Toutes roues	Fiche d'homologation n° CH 4289 08
--	------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "FORD 5000" de chaque côté sur capot du moteur
 "E 101.E" (Select-O-Speed) ou "E 101.D ou C" (boîte c.v. mécanique) vers le No du châssis
 et sur plaquette sous capot du moteur, à droite
 "B" (montage Basildon) ou "A" (Anvers) devant le No du châssis

Numéro du châssis frappé à droite, sur carter boîte c.v. et sur plaquette
 Signe d'identification du moteur frappé "E" à droite en bas sur carter du vilebrequin
 Constructeur FORD MOTOR Company (GB) Importateur FORD MOTOR CO (Switzerland) SA, Zurich

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement s.ttes roues	MOTEUR Genre en ligne Temps 4
Direction au centre Assistance s.demande hydraulique	Marque FORD Carbur. D
Frein de service méc. à disques ds.bain d'huile s.arbres différ.	Type E
Frein auxiliaire)méc. à disques [2 péd.av.verrou.	Position avant Nombre cyl. 4
Frein stationn ^t .)s.arbre c.v. +) Frein pr. rem.	Alésage 111,76 Course 106,68
Transmission mécanique **) Nombre vit. **)	Cylindr. 4170 cm ³ CV-Impot 21,22
Blocage differ. oui Crochet rem.broche AV+AR vitesse max. *) km/h	CV-puiss. 75 (DIN) à 2100 t/m

CARROSSERIE Forme _____ Nombre portes _____	Refroidissement eau
1 siège av.galerie s.aile gauche Toit ouvert	Bruit 82 dB (A) à 2100 t/m
Nombre de places : Total 2 ; AV _____ ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____	Amortissement bruit 1 pot
	vert. 400xØ140 ou hor. 280x200x100

DIMENSIONS	Voie	AV 1527	AR 1440
	Diam. braquage	G 11,0	DR 9,0
Empattement	2155	/	/
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	3500		
Largeur	1870		
Hauteur	1850	(av. cheminée = 2860)	
Porte à faux AV	545		
	AR	800	
	lat.		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	1220		1765	2985
Charge utile				
Poids total				2985
Garantie fabr.				
Dimens. pneus	11.2/10-24 4	PR 13.6/12-38 6	PR	
Charge p. essieu	1300	3146		
	de l'ensemble			
Poids maxl remorquable				
Pneus s.demande :	AV= 9-24			
	AR= 14-30			

EQUIPEMENTEquipelement électrique 12 V

Feux de route 2/ HELLA K 21001 Avertisseur optique _____
 Feux de croisement 2/ Bilux Feux de position 2/ §)
 Feux de gabarit _____ Feux de brouillard _____
 Avertisseur 1/ électrique (1-ton) Niv. sonore 96 dB/A)
 Essuie-glace _____ Lave-glace _____
 Feux arrières 2/HELLA RS2516 Gr1 Catadioptrés 2/sép. Ø 70 §)
 Feux stop 2/comb.av.clign. Feux de recul _____
 Eclair. plaque contr. _____ Plaque forme haute/oblongue _____
 Rétroviseur _____ Indic. vitesse _____
 Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin
 AV blanc §) latér. _____ AR rouge
 Avert. clign. _____ Lampes de travail _____
 Feux complémentaires : _____

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Tracteur agricole
 Marque & type FORD (GB) 5000 Ttes roues
 Chassis n° _____ (selon véhicule) _____
 Homologation n° CH 4289 08
 Forme de la carr. _____ (selon véhicule) _____
 Couleur _____ (selon véhicule) _____
 Places ass. : Total 2 (1 avant)
 Poids à vide 2985 Carburant D
 CV 21,22
 Charge utile _____ Cylindrée 4170 cm³
 Poids total _____ Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé : B 100'286*) Vitesse : 20 km/h à 2100 t/min au moteur.Plombage : Vis de limitation plein gaz - s/Select-0-Speed 2 vis de fixation de la boîte de commande - doivent être assurées et plombées.**) Genre de transmission : 4-vitesses avec surmultipliée (2 x 4) ou 4-vitesses + boîte de réduction (2 x 2 x 4) ou 10-vitesses par boîte planétaire "Select-0-Speed"Sur toutes les boîtes, le rapport supérieur (4^e, surmultipliée resp. 10^e vitesse) est bloqué à l'intérieur du carter c.v.+) 2^e frein : Sur Select-0-Speed, cette fonction est reprise par celui-ci comme 2^e frein.§) Les verres blancs des feux de position et des clignoteurs (20 cm²) sont montés par l'importateur.- La distance entre le profil du vhc. et les catadioptrés est dictée par des raisons techniques.

Lieu et date de l'expertise

Rothrist, 6.6.6823.1.69

La commission d'expertise